

PROCÉDURE DE SELECTION PRÉALABLE (Article L2122-1-1
du Code Général de la propriété des Personnes Publiques)

MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS DU DOMAINE
PUBLIC DÉPARTEMENTAL POUR LA LOCATION DE STANDS
POUR L'INSTALLATION DE DEUX FOOD-TRUCKS A
L'OCCASION DU FESTIVAL « VAUCELLES FAIT DE
NOUVEAU SON CIRQUE »

LE 21 SEPTEMBRE 2025

A l'Abbaye de Vaucelles

Hameau de Vaucelles 59258 LES RUES DES VIGNES

Date limite de réception des dossiers de candidature

8 septembre 2025

L'abbaye de Vaucelles, Département du Nord, organise le dimanche 21 septembre 2025, le festival « Vaucelles fait de nouveau son cirque ».

Pour satisfaire aux besoins en restauration des visiteurs, le Département du Nord lance un avis d'appel à candidatures pour l'installation de deux Food-Trucks selon les conditions ci-après :

A l'abbaye de Vaucelles
Hameau de Vaucelles
59258 LES RUES DES VIGNES

Dimanche 21 septembre 2025 de 10 h 30 à 18 h 00

Deux food-trucks présents simultanément :

Un proposant une restauration salée, l'offre de restauration devra être suffisamment variée pour répondre à la satisfaction du plus grand nombre (hamburgers, hot dog, végétarien, vegan...)

Un food truck proposant une restauration sucrée (crêpes, gaufres, bonbons...)

Il est à noter que la vente de boissons ne fait pas partie de l'avis d'appel à projets food-trucks puisqu'une buvette est organisée pour ces produits par l'abbaye de Vaucelles.

Il est important de signaler que le nombre de visiteurs attendus est compris entre 500-800 personnes

1-Le cadre juridique

Les candidats de cet appel à projets devront satisfaire aux conditions suivantes :

- Être majeur ;
- Être inscrit personnellement au registre du commerce ; ou être au registre des métiers

Une copie de l'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers devra être fournie avec le dossier d'inscription ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité à la date de l'évènement.

2- L'emplacement

Le Département du Nord met à disposition pour chaque food-truck un stand extérieur.

Pour les food-trucks salés, un emplacement extérieur avec une arrivée électrique (16 ampères) et un accès à l'eau au tarif de 100 €

Pour le food-trucks sucré un emplacement extérieur avec une arrivée électrique (16 ampères) et un accès à l'eau au tarif de 80 €

3- La durée de la mise à disposition

La mise à disposition sera accordée pour une durée d'un jour et conclue par contrat. Ce contrat ne pourra pas être renouvelé par tacite reconduction. La durée totale du contrat est prévue le temps de la location du stand.

4- Dossier de candidature

Tout candidat est invité à fournir un dossier comportant :

- Une présentation de son activité et des produits mis en vente sur le stand permettant au Département du Nord de comprendre son activité (extrait des tarifs et type de produits)
- Une attestation d'assurance
- Un extrait k-bis
- Un CV des références
- Toute information que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation

5-Modalité de remise des candidatures

Date limite de réception des candidatures : 8 septembre 2025

Le dossier peut être remis :

-Soit sous pli cacheté qui devra porter les mentions suivantes « CONFIDENTIEL- NE PAS OUVRIR » à l'adresse suivante :

Abbaye de Vaucelles
Hameau de Vaucelles
59258 LES RUES DES VIGNES

-Soit par voie électronique à l'adresse suivante qui devra mentionner l'objet suivant

« CANDIDATURE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL POUR L'INSTALLATION DE FOOD TRUCKS LORS DU FESTIVAL VAUCELLES FAIT DE NOUVEAU SON CIRQUE »

abbayedevaucelles@lenord.fr – sabrina.giret@lenord.fr

6 – Critères de sélection de candidatures

- Présentation générale et convivialité du stand 40 %
- Qualité de l'offre commerciale 60 %

Pour tout renseignement :

Sabrina GIRET

Téléphone : 03 59 73 13 88 – 03 59 73 14 98

Courriel : sabrina.giret@lenord.fr

Cette procédure de sélection préalable est publiée sur le site internet de l'abbaye de Vaucelles.